



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION  
DE LA LICENCE  
SCIENCE POLITIQUE**

Le règlement des études comprend deux parties. La partie 1 est commune à toutes les mentions de licence que l'établissement est accrédité à délivrer. La partie 2 est spécifique à chaque mention. Elle comprend 1) le tableau de structuration de la mention, 2) les tableaux d'enseignement des parcours, 3) le tableau des stages.

**Partie 1 : REGLEMENT DES ETUDES COMMUN LICENCE**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence ;

Vu le règlement général du diplôme national de licence adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

**Partie 2 : REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MENTION LICENCE**

**Précisions concernant les modalités de contrôle des connaissances**

1. Dans les matières faisant l'objet d'une épreuve terminale et d'un contrôle continu, l'épreuve terminale est un écrit d'une durée de trois heures pour tous les étudiants, quel que soit leur régime. Le contrôle continu doit comprendre au moins trois notes.
2. Dans les matières faisant l'objet uniquement d'une épreuve terminale, celle-ci est constituée soit d'un oral soit d'un écrit d'une durée d'une heure.
3. Dans les matières faisant l'objet uniquement d'un contrôle continu, l'évaluation repose au minimum sur trois notes.

**CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES LICENCE**

**Tableau de structuration de la mention**

**Mention : Science politique**

**Tableau structuration de la mention**

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours appren tissage contrat de profess ionalis ation	Condition d'accès au parcours	Intitulé(s) parcours amont(s) ou pré-requis
Science politique		L1	X							Parcoursup	
Science politique		L2	X							E-candidat	Science politique, Science sociale, CPGE
Science politique		L3	X							E-Candidat	Science politique, Science sociale, CPGE

**Tableau des stages**

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Modalités Stage	Durée minimale du stage
Science politique		L1	Facultatif	
Science politique		L2	Facultatif	
Science politique		L3	Facultatif	